



MOSELLE FIBRE

Objet : Mise à jour du Règlement Intérieur

<p align="center">BUREAU DU 28 MARS 2023 DELIBERATION N° BD 2022-254</p>

Le 28 mars 2023, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président.

Etai^{ent} présents : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, M. Roland KLEIN, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etai^{ent} absents/excusés : M. Jérôme END, M. Alain PIERROT, M. Rémy SADOCCO, M. David SUCK, M. Bernard TREUVELOT, M. Patrick WEITEN.

Délégations de vote :

M. Bernard TREUVELOT donne pouvoir à M. Jean-Paul DASTILLUNG

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Bureau. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) ;

VU les statuts du Syndicat Mixte MOSELLE FIBRE ;

VU le rapport n° BR 2023-254 présenté lors du Bureau du 28 mars 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur dans sa version de décembre 2021 notamment au regard de la codification du Code Général de la Fonction Publique et des évolutions des dispositions, dont les modalités de prise en charge des frais de déplacement, et des précisions réglementaires du télétravail ;

Nombre d'élus participant au vote : 15

Adopté par : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER